



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

spéléologie

Question écrite n° 74294

Texte de la question

M. André Vézinhét appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée des sports sur les inquiétudes de la fédération française de spéléologie et, en particulier, celles du comité départemental de spéléologie de l'Hérault. Il dénonce la diminution de 24 % de la subvention du ministère de la santé et des sports pour l'année 2008-2009 qui a entraîné un déficit de 65 000 euros et s'insurge contre les réductions drastiques à venir pour l'exercice 2009-2010 qui ne permettent plus à la fédération française de spéléologie d'assurer sa mission de service public. Il souligne que, contrairement à d'autres fédérations, celle-ci n'organise pas de compétitions et ne peut, par conséquent, bénéficier de financements extérieurs. Aussi, rappelant l'importance du rôle de cette fédération dans la découverte, la protection et la sauvegarde du patrimoine souterrain ainsi qu'en matière de sécurité civile, il lui demande si, à l'avenir, il est dans ses intentions d'augmenter la subvention ministérielle.

Texte de la réponse

La subvention ministérielle accordée à la Fédération française de spéléologie (FFS) a fait l'objet en 2008 d'une diminution de 24 %. D'autres fédérations non olympiques ont vu en 2008 leur subvention diminuée en raison de la réduction des crédits alloués au secrétariat d'État aux sports. Cependant, si l'exercice comptable 2008 de la FFS s'est clos sur un déficit de - 62 443 EUR qui peut être attribué à la baisse de la subvention, il convient de rappeler que depuis 2005, alors que les subventions n'étaient pas en baisse, la Fédération française de spéléologie n'a cessé de présenter des exercices déficitaires variant de - 15 142 EUR à - 62 443 EUR. Toutefois, le secrétariat d'État aux sports continue d'intervenir à hauteur de 20 % du budget général de la FFS ; s'y ajoute la contribution des cinq conseillers techniques et sportifs qui exercent leur mission auprès de la FFS. Ce taux de soutien est bien supérieur au taux de soutien médian de l'ensemble des fédérations non olympiques, qui est de 11,38 %. L'absence d'augmentation du nombre de licenciés (moins de 75 600 personnes depuis plusieurs olympiades) fragilise la FFS. Ce soutien supérieur à la moyenne se justifie au regard des autres fédérations par le bien-fondé de la mission de la FFS et la prise en compte de sa spécificité notamment dans le domaine de la préservation du patrimoine souterrain, et en matière de transmission des connaissances liées à ce milieu.

Données clés

Auteur : [M. André Vézinhét](#)

Circonscription : Hérault (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74294

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports

Ministère attributaire : Sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mars 2010, page 2891

Réponse publiée le : 11 mai 2010, page 5386